

TAUX DES COTISATIONS 2026

Revenus mensuels nets avant impôt	Cotisation	Coût après déduction fiscale
Élèves & stagiaires	0 €	0 €
inférieurs à 1 500 €	100 €	34 €
Entre 1 501 et 2 300 €	113 €	38,42 €
Entre 2 301 et 3 100 €	172 €	58,48 €
Entre 3 101 et 3 900 €	196 €	66,64 €
Entre 3 901 et 4 700 €	219 €	74,46 €
Entre 4 701 et 5 500 €	252 €	85,68 €
Entre 5 502 et 6 300 €	284 €	96,56 €
Entre 6 301 et 7 100 €	306 €	104,04 €
Entre 7 101 et 8 000 €	318 €	108,12 €
Supérieurs à 8 000 €	346 €	117,64 €
Retraités	78 €	26,52 €

Le taux de cotisation syndicale est fonction du salaire mensuel afin de répartir l'effort entre tous. Ce taux est validé par le Bureau National du SNNA-FO.

Retrouvez dans le tableau ci-contre le montant de la cotisation correspondant à votre salaire mensuel net (avant impôt).

À savoir : le montant de la cotisation à un syndicat est déductible des impôts à concurrence de 66%.

Quatre possibilités pour régler la cotisation :

- **Par virement bancaire** : le RIB disponible sur demande
- **En 4X par Paypal**
- **Par prélèvement bancaire (pour un paiement en 2 fois)** en remplissant le mandat de prélèvement SEPA disponible à l'adresse suivante : <http://www.fodgac.fr/fr/snna/adhesion/>
- **Par chèque** ou pour tout renseignement complémentaire, contactez le trésorier au 06.26.14.29.09 ou par mail : yann.lafitte@fodgac.fr

Le Trésorier National
Yann LAFITTE

